



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale

N° 18 Juin 2014

FAUT IL RENONCER AU DIALOGUE SOCIAL ?

Face à la période particulièrement trouble que nous traversons, certaines organisations syndicales font le pari du boycott en remettant en cause leur participation à l'agenda social ou aux instances de dialogue social comme le CSFPT.

Ainsi, les 30 avril, 5 mai et 13 juin derniers le CSFPT a connu un épisode qui fera date dans son histoire, puisque ces 3 séances plénières ont été annulées faute de quorum.



Comme toujours en pareille circonstance, les analyses vont bon train pour déterminer les responsabilités. Certains prétendent ainsi que cette situation de blocage vient du gouvernement qui souhaite imposer sa vision du dialogue social au pas de charge, d'autres considèrent que ce sont les élus du collège employeurs qui font défaut ou que les organisations syndicales sont responsables de cette situation !

La **FA-FPT**, seule organisation syndicale à s'être rendue aux 3 séances plénières refuse de participer à cette polémique et constate :

- Que le projet de loi portant « Clarification de l'Organisation Territoriale de la République » transformé en « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » n'aura fait l'objet d'aucun débat au sein du CSFPT avant sa présentation en Conseil des Ministres.
- Que les 47 amendements déposés sur ces deux projets de loi (dont 23 par la **FA-FPT**) n'auront donné lieu à aucun avis au sein du CSFPT.
- Que sur un sujet aussi important pour l'avenir de la FPT et de ses agents, le dialogue social n'aura pas réussi à s'imposer.

Les détracteurs des institutions et des acteurs de la société civile (que ce soit dans le champ syndical ou politique) trouveront là matière à faire prospérer l'idée selon laquelle tout cela ne sert à rien, renforçant encore davantage la défiance et le ressentiment vis à vis des instances démocratiques.

La **FA-FPT** n'entend pas donner raison à ces détracteurs et continuera à s'engager avec détermination dans toutes les instances de dialogue social afin de défendre le Service public et les agents qui en sont les acteurs y compris en interpellant si besoin le Président de la République lorsque l'équilibre de la solidarité nationale est menacé comme c'est le cas aujourd'hui avec l'abaissement des cotisations retraites*.

* La lettre adressée à M. François Hollande le 12 juin dernier est en ligne sur le site de notre Fédération.



RÉGIONS : LA NOUVELLE CARTE DE FRANCE

Une France métropolitaine à 14 grandes régions.

La nouvelle carte de France finalisée in extremis lors d'une ultime réunion avec Manuel Valls, Marylise Lebranchu, André Vallini et Bernard Cazeneuve, fait passer le nombre des régions métropolitaines de 22 à 14. Elle prévoit par conséquent la fusion par deux de la plupart des régions - et même, pour les régions Centre, Poitou-Charentes et Limousin, un mariage à trois. Voilà à quoi se résume pour le moment la «grande réforme» que tient à lancer le chef de l'Etat. Redessiner la carte des régions d'un trait de crayon depuis l'Elysée. Le geste est spectaculaire. Autoritaire, ont dit certains. En tout cas, un peu partout en France, il alimente bien des conversations – et pas seulement celles des élus et autres acteurs locaux directement concernés.

Sur le calendrier, les choses sont à peu près claires et vont en effet «aller vite» : comme cela était déjà envisagé, deux projets de loi seront présentés en Conseil des ministres le 18 juin. L'un reconfigurera la carte des régions et l'autre portera sur «les compétences des régions et la montée en puissance de l'intercommunalité»

«Dévitaliser» les départements avant de les supprimer.

S'agissant du sort des conseils généraux, dont une suppression rapide avait été annoncée, le chef de l'Etat a finalement opté pour une mort plus lente. Cette décision doit être mise en œuvre de façon progressive car le conseil général joue un rôle essentiel dans la solidarité de proximité et la gestion des prestations aux personnes les plus fragiles.

Il faudra territorialiser la grande région...

François Hollande a tenu à conforter l'existence de la commune qui, «doit demeurer une petite République dans la grande». Il a confirmé qu'il attend un «changement d'échelle» pour l'intercommunalité, avec un seuil de «20.000 habitants à partir du 1er janvier 2017, contre 5.000 aujourd'hui»

Ce qui va changer :

Élections reportées à l'automne 2015

François Hollande y annonce également le report des élections, pour ces futures grandes régions et pour les conseils départementaux, de mars «à l'automne 2015»

Régions de taille européenne.

La carte prévoit des nouvelles régions, qui seront de taille européenne capables de bâtir des stratégies territoriales ; elle prend en compte les volontés de coopération déjà engagées.

Moins d'élus dans les régions.

Les 14 grandes régions annoncées auront davantage de responsabilités. Elles seront la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, intervenir sur les transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports, ou encore gérer les lycées et les collèges.

Disparition des conseils généraux en 2020 ?

Avec 14 grandes régions aux pouvoirs et aux moyens accrus et le renforcement des intercommunalités, «le conseil général devra à terme disparaître» mais «de façon progressive».

Quelles conséquences financières ?

Le redécoupage de la France en 14 régions sera-t-il source d'économies pour les finances publiques ? Le gouvernement estime qu'«A moyen terme, entre cinq et dix ans, en faisant des économies d'échelle, en supprimant les chevauchements de compétences, les doublons, on peut arriver à une dizaine de milliards d'euros d'économies », et avance un montant de 10 milliards d'euros en dix ans.

Stabilité et visibilité des ressources régionales.

Si les fusions ne sont pas synonymes d'économies, le véritable impact de la réforme sur le plan financier est peut être à chercher du côté de l'autonomie fiscale dont pourraient jouir les 14 futures régions. Le chef de l'Etat assure ainsi que « pour remplir leur rôle, les régions disposeront de moyens financiers propres et dynamiques ».



LA BAISSÉ DES COTISATIONS RETRAITE DES FONCTIONNAIRES NE CONVAINC PAS



La ministre Marylise Lebranchu a détaillé devant les syndicats le dispositif de baisse progressive des cotisations retraite, qui figurera dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif. Sans convaincre toutefois les organisations, qui dénoncent une atteinte au système de protection sociale actuel et un manque à gagner pour la caisse de retraite des collectivités (CNRACL).

Les agents percevant entre 1 et 1,5 Smic (jusqu'à l'indice majoré 467) verront leurs cotisations diminuer au 1er janvier 2015 : entre 2 % (pour les plus bas salaires) et 0,2 % (pour les plus hauts).

Près de 945 000 territoriaux seraient concernés : La totalité des agents de catégorie C, 70 % des agents de catégorie B, et 20 % des A.

« Le gain de pouvoir d'achat est en tout cas plus important qu'avec une augmentation de la valeur du point d'indice », insiste Marylise Lebranchu. De son côté, la **FA-FPT** chiffre le montant mensuel supplémentaire perçu à 28 euros par mois maximum.

Quelle que soit la réalité du gain de pouvoir d'achat proposé, les syndicats sont outrés. « Ce nouveau dispositif affaiblit le système de protection sociale. C'est la première fois qu'en France les taux de cotisations sont différenciés. Il y aura des agents qui cotisent plus que d'autres.

En effet, la loi « retraite » du 20 janvier dernier prévoit au contraire... une hausse progressive des cotisations retraite du public, pour aligner le système sur celui du privé. « C'est une erreur historique que nous ne pouvons cautionner, renchérit Bruno Collignon (**FA-FPT**). Il est inacceptable de remettre en cause l'équilibre du système de répartition. »

Coût de la mesure : 450 millions d'euros pour les trois fonctions publiques. Avec ces baisses de cotisations, les organisations syndicales craignent un affaiblissement de la caisse de retraite des collectivités (CNRACL). La ministre a indiqué que le manque à gagner serait compensé... mais par l'impôt. « On voit bien que le système proposé se mord la queue. Nous allons interpeler le président Hollande ; nous ne voulons pas de ce changement-là », insiste Bruno Collignon.

Le dispositif doit figurer dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif, qui sera présenté mercredi 18 juin en Conseil des ministres. Dans le même temps, les négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, qui devaient débiter le 19 mai, sont au point mort...

Extrait de La Gazette - 12 juin 2014

ELECTIONS PROFESSIONNELLES... C'EST PARTI !!!

L'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale a été publié in-extremis.

Nous avons à présent la confirmation de la date des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique territoriale dont le mandat arrive à expiration en 2014 est fixée au 4 décembre 2014. Cet arrêté prévoit notamment :

- l'ouverture des bureaux de vote sans interruption pendant six heures au moins. Ils fermeront au plus tard à 17 heures.
- les listes de candidats doivent être déposées au plus tard le jeudi 23 octobre 2014, à 17 heures.
- les listes électorales doivent faire l'objet d'une publicité au plus tard le mardi 4 novembre 2014.

Les demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales doivent être déposées au plus tard le vendredi 14 novembre 2014.

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées devant le président du bureau central de vote au plus tard le mardi 9 décembre 2014, à 24 heures.



MARYLISE LEBRANCHU CONFIRME UN GAIN DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES BAS SALAIRES

La ministre de la Fonction publique a confirmé un geste salarial en faveur des 2 millions de fonctionnaires aux plus basses rémunérations. Leurs cotisations retraites seront allégées en janvier 2015. Les syndicats dénoncent une mesure à double tranchant.

Voilà un dispositif qui permettra "une amélioration nette du pouvoir d'achat des agents les moins rémunérés". C'est ce qu'a promis Marylise Lebranchu, mercredi 11 juin après-midi, en présentant aux organisations syndicales le geste du gouvernement en faveur des bas salaires de la fonction publique via un allègement de leurs cotisations sociales. "Ce dispositif permettra un allègement dégressif des cotisations sociales salariales, touchant près de 2,2 millions de fonctionnaires et de militaires", détaille la ministre de la Fonction publique dans un communiqué.

Et de préciser : "Les fonctionnaires les moins bien rémunérés, soit ceux au minimum de traitement, bénéficieront d'un allègement de la cotisation de 2 %. Ajoutée à la revalorisation de la catégorie C qui interviendra le 1er janvier 2015, cette mesure leur procurera un gain de pouvoir d'achat de 556 euros par an." Selon les syndicats, la revalorisation déjà actée pour janvier 2015 représentait quelque 300 euros annuels – soit 5 points d'indice. Le "gain" de pouvoir d'achat serait donc en réalité d'environ 250 euros annuels.

Le ministère ajoute : "La baisse de cotisations sera également appliquée de manière dégressive jusqu'à l'indice majorité 468 – traitement indiciaire brut de 2 168 euros." La mesure, inscrite dans la loi de finances rectificative, décline au secteur public les allègements de cotisations annoncés pour les salariés du privé. Elle sera présentée en Conseil des ministres le 18 juin.

BÉZIERS : ROBERT MÉNARD ARME LA POLICE MUNICIPALE

Le maire Robert Ménard a enclenché le processus d'armement des policiers municipaux. Cela pourrait être effectif dès la feria.

Si tout se passe comme prévu, les policiers municipaux pourront être armés pour la Feria, assure Robert Ménard, le maire de Béziers. Nous avons embauché 13 nouveaux personnels dont deux maîtres-chiens. Tous ont les autorisations nécessaires et sont déjà formés pour travailler avec une arme. Ce choix correspond à notre volonté d'aller vite dans les nouvelles missions que nous souhaitons donner à notre police municipale. Durant toute sa campagne des municipales, Robert Ménard avait assuré vouloir armer la police municipale (PM). « Ce n'est pas l'armement en lui-même qui m'intéresse, mais je souhaite que les policiers travaillent la nuit. Or, jusque-là, la mission de la PM s'arrête à 23 h. Sur ce point, les textes sont clairs, pas de travail de nuit sans armement adéquat. Ce n'est pas moi qui les ai écrits. »

Des syndicats moins confiants

Jean-Michel Weiss, le représentant départemental de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale PM et Yves Elbéchir, du même syndicat pour la ville de Béziers, sont beaucoup moins confiants en ce qui concerne la date de mise en place de la PM armée. « À la vue de la complexité du dossier, des lenteurs administratives et de la nouvelle convention de coordination qui doit être signée entre la mairie, la préfecture après avis du procureur de la République, il nous semble difficile d'aboutir avant octobre. Mais nous comprenons bien la motivation du maire d'armer les policiers pour qu'ils puissent assumer en toute sécurité leurs futures missions, surtout la nuit », indiquent-ils.

Néanmoins, le dossier avance et c'est un changement total de culture qui s'annonce pour les policiers municipaux de Béziers. Ils vont passer d'une PM administrative à une PM d'intervention. Il n'est pas anodin de travailler armé et c'est donc de nouvelles habitudes qu'il va falloir prendre dans les mois à venir. Dans ce sens, les syndicats demandent du temps : « Comme cela

a été fait à Narbonne, sous la municipalité Bascou (NDLR : l'ancien maire PS), pour ne pas brusquer les habitudes des fonctionnaires. Ce sera un nouveau métier pour eux. » Et pour être certain que ces nouvelles missions de la PM soient aussi acceptées par les acteurs économiques locaux, les syndicalistes ont fait le tour des commerçants du centre-ville.

« Nous avons souhaité savoir ce que les commerçants pensaient du travail de la PM depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité. Ils sont satisfaits de voir plus de présence dans les rues depuis quelques semaines. Cela nous conforte dans l'idée qu'en étant plus longtemps dehors, donc plus nombreux, nous serons mieux perçus dans notre fonction. Maintenant, nous n'irons plus loin avec une arme que si nous sommes bien formés. C'est dans ce sens qu'il faut oeuvrer désormais », ajoutent encore les syndicalistes.

Trente embauches

Dans son plan d'action, la nouvelle municipalité envisage l'embauche de 30 nouveaux policiers dans les trois ans à venir. Ce qui doublera l'effectif global comme annoncé durant la campagne.

« Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette volonté d'embauche. Mais nous resterons vigilants sur les revendications financières car les rémunérations devront être à la hauteur de nos nouvelles missions. L'augmentation de l'effectif permettra d'être plus en adéquation avec la réalité du terrain (NDLR : 1 policier pour 1 000 habitants comme à Nîmes). Pour ce qui est des primes, Béziers a toujours été mal lotie par rapport à l'ensemble du département de l'Hérault. Nous avons l'impression d'être plus à l'écoute aujourd'hui, même si on nous a expliqué que la conjoncture était difficile. Nous comprenons, mais nous serons vigilants. »

